



Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423  
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC

**P**

**PRESE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 18.06.2010

*Edito*

## CAPITAL contre TRAVAIL LES GRANDS PERDANTS : LES SALARIÉS.

Eric Woerth vient de nous présenter, en même temps que la rédaction de ce texte, la réforme « responsable et juste » des retraites, demandé par le Medef, appliqué par le gouvernement.

Peu de nouveauté dans ce projet de loi qui nous confirme l'obstination des capitalistes et des libéraux à pressurer le salariat, appauvrir encore un peu plus les retraités, précariser les plus modestes.

Ce projet nous montre une chose : la mise à mal d'une partie de notre histoire et des acquis sociaux obtenus par le Conseil National de la Résistance après guerre. Les capitalistes de ce pays n'ont jamais supporté que le prolétariat de l'époque et actuel puisse avoir des avancées sociales qui les protègent et participent à l'épanouissement des hommes et des femmes, toutes générations confondues.

Les vraies causes de cette contre réforme et des autres ne sont pas dans l'argumentaire de l'UMP. Les réponses sont à trouver dans la nature même du système capitaliste où l'argent à tout va est roi au détriment et au mépris des créateurs de richesses que sont les salariés, les retraités, les privés d'emploi, les étudiants de ce pays.

Nous sommes les acteurs économiques et sociaux d'un pays riche et développé. Mais depuis plusieurs décennies, cette richesse et ce développement sont réservés à la classe dirigeante et aisée plutôt que d'être redistribuée aux classes ouvrières, véritables poumons de notre société. Cet enrichissement d'une petite partie s'est accentuée depuis l'avènement de petits bourgeois et l'asservissement dans le même temps d'une grande partie du salariat.

La population du Cher, ainsi que celle du pays tout entier, doit prendre conscience que leur crise capitaliste qui s'est propagée à toute l'Europe, entraînant dans son sillage des peuples entiers (dont le nôtre) vers une austérité et une régression sociale, que seules les classes modestes paieront la facture, ne peut être combattue et vaincue qu'avec une CGT offensive et combattive sur des positionnements de classe et de masse.

**Il en est de la responsabilité de chacune et de chacun de tout mettre en œuvre pour que le 24 Juin soit une grande manifestation dans tout le département.**

A nous d'engager, Chers(es) Camarades, un véritable rapport de force contre les classes dirigeantes.

*Sébastien MARTINEAU*  
Secrétaire Général

### Sommaire :

Edito : Capital contre Travail.

P 2 – Communiqué commun.

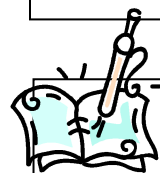
P 3-4 – Tract d'appel pour l'action du 24 Juin

P 5 – Communiqué «Pas de bébés à la consigne ».

P 6 – Elections des représentants des locataires HLM.

P 7 – Finances UD - Actualité en chiffres

P 8 – Infos juridiques.



### AGENDA

## JEUDI 24 JUIN

### **BOURGES**

10 h 30 - Palais d'Auron

### **VIERZON**

10 h 30 - Forum République

### **ST-AMAND**

10 h 30 - Place Jean Girault

### **LA GUERCHE**

11 h 00 - Place du Gal de Gaulle



## **Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA**

### **Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin**

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- La situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales. Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

**Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.**

Le 31 mai 2010

# Le 24 JUIN 2010 pour nos RETRAITES Tous ensemble, en grève et manifestations

## RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS à

<b>BOURGES</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Palais d'Auron</b>
<b>VIERZON</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Forum République</b>
<b>ST AMAND</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Place Jean Girault</b>
<b>LA GUERCHE</b>	<b>11 h 00</b>	<b>Place du Général de Gaulle</b>

### 64 % des Français ne font pas confiance au gouvernement pour réformer les retraites

Décidément, les sondages se suivent et se ressemblent depuis que l'exécutif a lancé le chantier de la réforme des retraites. Les annonces des orientations retenues et notamment celles du recul de l'âge de la retraite et de l'allongement de la durée de cotisation ne sont pas du tout acceptées par les Français. Et le gouvernement peine à convaincre.

Le gouvernement et sa majorité peuvent traiter par le mépris les 176 manifestations qui ont rassemblé un million de personnes le 27 mai, les milliers d'arrêts de travail dans les entreprises, il reste que sa réforme, inspirée par le Medef, ne convainc pas. C'est encore ce qui ressort du sondage Ipsos paru ce jour dans Liaisons sociales.

- ✓ 78 % de Français se déclarent inquiets sur le futur montant de leur retraite ;
- ✓ 64 % des Français estiment ne pas faire confiance au gouvernement pour assurer l'avenir des retraites ;
- ✓ 70 % (+ 3 pts par rapport à un sondage identique de novembre 2009) s'inquiètent de leur futur niveau de vie ;

- ✓ 85 % des sondés estiment qu'« il faut continuer à réformer le système de retraites pour assurer les retraites de nos enfants » ;
- ✓ 81 % considèrent que « cela ne sert à rien de réformer les retraites si on ne règle pas le problème de l'emploi des seniors et de la pénibilité du travail » ;

Les Français ne sont pas acquis aux solutions que l'on cherche à nous imposer. La méthode et le calendrier de la réforme (au pas de course, sans négociations véritables et au mépris du dialogue social) donnent un sentiment de fébrilité. L'opinion est acquise à l'idée qu'il faut une réforme, mais c'est bel et bien le contenu de celle-ci qui est contesté.

Cette nouvelle prise de la température sociale renforce l'idée que la mobilisation peut et doit encore se développer. L'appel unitaire lancé pour le 24 juin par les organisations syndicales peut recevoir un accueil très favorable de la part des salariés, privés d'emplois, jeunes étudiants et futurs actifs, des retraités.

### Parisot en rêve, Sarkozy veut le faire Recul de l'âge de la retraite

On entend bien peu le patronat depuis qu'Eric Woerth a été nommé chef du chantier de la réforme des retraites. Mais c'est pourtant bien la patronne des patrons qui est la muse et l'inspiratrice des mesures qui se préparent. Ainsi, après l'annonce de la fin de la retraite à 60 ans, les manifestations d'un million de personnes le 27 mai et les sondages qui persistent à contester cette mesure, la présidente du Medef vole au secours d'un gouvernement qui peine à convaincre.

Laurence Parisot estime dans le Figaro aujourd'hui que « la promesse de s'arrêter à 60 ans, ce n'était pas un acquis social, mais au contraire une grande illusion ou un grand mensonge ». Pire, « avoir au-dessus de la tête une telle épée de Damoclès, en le sachant plus ou moins, a participé depuis des années au moral dépressif de beaucoup de Français ». Laurence Parisot ne reconnaît qu'une « telle réforme suppose effectivement une modification profonde du management en termes de ressources humaines, ainsi qu'un changement radical en terme de formation (...). Il nous faudra assimiler cette évidence qu'à 55 ans, on ne gère pas une fin de carrière, mais une nouvelle étape dans la vie professionnelle », ajoute-t-elle. Mais qui peut encore donner crédit aux promesses du

patronat qui ne cesse de revendiquer la fragilisation des parcours professionnels, qui précarise les plus jeunes et chasse les seniors de l'emploi ?

On se souvient que le Président Sarkozy avait promis qu'il ne toucherait pas à la retraite à 60 ans comme le lui demandait Laurence Parisot, au motif que les Français ne l'avaient pas élu pour cela. Aujourd'hui, le Président foule au pied ses engagements et la patronne des patrons en redemande. Ainsi, Laurence Parisot se prononce à la fois pour un relèvement de l'âge de départ et un allongement de la durée de cotisations. « Reste à savoir à quel rythme », s'interroge-t-elle. « Le gouvernement raisonne aujourd'hui sur la base d'un trimestre par an, mais pourquoi pas un semestre par an, si ça permettait un vrai retour à l'équilibre, il me semble que ça en vaudrait la peine ».

Comme on le voit, le Medef a bien compris lui aussi que rien n'est joué sur la réforme des retraites. Il veut toujours pire. A nous de nous mobiliser pour obtenir le meilleur. **Une autre réforme est possible : le 24 juin, soyons plus nombreux à le dire.**

# Je pense à mon avenir, j'investis pour ma retraite, je rejoins la CGT

En pleine crise financière de l'Europe, sous la pression des spéculateurs qui veulent faire payer aux peuples comme aux salariés, leur soif de dividendes, la réponse n'est-elle pas, dans le besoin, de faire entendre plus fort les attentes sociales en donnant plus de poids au syndicalisme ?

A la CGT, nous pensons que oui et il y a urgence. Ne laissons pas les sirènes du libéralisme dicter à nouveau leurs recettes qui nous ont conduits au marasme économique que nous connaissons.

Des solutions existent pour sortir de la crise. Elles impliquent la remise en cause de la domination des places financières en posant l'exigence d'un autre partage des richesses.

Jamais le travail n'aura créé autant de richesses, mais elles sont confisquées par les spéculateurs.

Rééquilibrer la balance, c'est possible ! Cela peut commencer sans attendre, si sur chaque lieu de travail, les salariés se rassemblent pour créer et renforcer le syndicat.

Défendre ses revendications, faire valoir son droit à mieux vivre, à plus de justice sociale.

C'est le bon moyen pour obliger l'économie à répondre aux vrais besoins de la société.

Le syndicat ça sert à cela, pour être plus forts ensemble en donnant à son aspiration la force du collectif et l'élan de la solidarité.... Justement parce qu'il y a crise, nous avons toutes les raisons d'agir sur les sujets majeurs : la retraite, l'emploi et les salaires.

Aujourd'hui, journée nationale d'actions unitaires, constitue une opportunité supplémentaire pour se faire entendre plus fort et pour se syndiquer en voulant exprimer son mécontentement et ses attentes.

Imaginez la force sociale que cela pourrait représenter si massivement les salariés, les retraités et les privés d'emplois, décidaient d'investir le syndicalisme CGT :

- ✚ pour refuser l'isolement, les rapports de concurrence qui écrasent le travail ;
- ✚ pour garantir le droit à la retraite à 60 ans.

Nous considérons à la CGT que l'emploi et le niveau des salaires sont les leviers essentiels pour assurer à chacun une véritable retraite, qui doit mettre à contribution les revenus du capital financier.

Tous les sondages d'opinions et les luttes dans les entreprises le démontrent : il y a un déficit social énorme dans la période, un profond sentiment d'injustice qui a besoin de perspectives pour s'exprimer.

## Ensemble, investissons dans l'avenir, pour être entendus et respectés.

✂-----

### Pour mes revendications, pour mes droits Je me syndique avec la CGT

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Bulletin de contact et de syndicalisation à renvoyer à l'UD CGT du Cher 8 Place Malus 18000 Bourges  
Tel : 0248212479 Fax : 0248212489 Email : [cgt.ud.cher@wanadoo.fr](mailto:cgt.ud.cher@wanadoo.fr) Site internet : [www.cgt.ud18.fr](http://www.cgt.ud18.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

### **BRADERIE DES MODES D'ACCUEIL, MORANO PERSISTE ET SIGNE !**

**L**e gouvernement a pris la décision de publier le décret relatif aux modes d'accueil collectif contre lequel les professionnels de la petite enfance et les parents se mobilisent depuis des mois.

Les principales dispositions y sont inscrites :

- ◆ Accueil en surnombre,
  - ◆ Baisse des quotas des professionnels les plus qualifiés,
  - ◆ Mise en place de jardins d'éveil privés et payants.



Concernant les jardins d'éveil, le décret publié est différent de ce que le projet annonçait lors de son examen par le Conseil d'Administration de la CNAF : les jardins d'éveil figuraient à titre expérimental ... dans le décret publié s'inscrivent dans le droit commun « en vue de faciliter l'intégration des enfants de 2 ans ou plus dans l'enseignement du premier degré ».

Au moment où sont annoncés des milliers de suppressions de postes dans l'Education Nationale, les dispositions annoncées, en permettant la promotion de jardins d'éveil privés et payants dans le droit commun, constituent un cheval de Troie contre la scolarisation des 2 et 3 ans. De plus, cela permettra aussi de transformer des grandes sections de crèches (qui bénéficient d'un taux d'encadrement d'un adulte pour 8 enfants) en jardins d'éveil (avec un taux d'encadrement fixé par le décret à un adulte pour 12 enfants).

Cela démontre, comme les mesures d'accueil en surnombre et la baisse des quotas des professionnels qualifiés, la volonté gouvernementale de généraliser le surbooking de l'accueil des jeunes enfants et de cautionner le développement des crèches low-cost.

Le gouvernement, en faisant le choix de passer en force sur le décret, confirme son mépris pour les instances représentatives, pour les familles et les bébés, pour les professionnels de la petite enfance.

Pour le collectif « pas de bébés à la consigne », dans lequel la CGT a pris toute sa place, le combat continue pour empêcher l'application de ce décret et exiger son retrait.

La CGT, avec l'ensemble des signataires du collectif « pas de bébés à la consigne », appelle :

Les professionnels et les parents à se tourner vers les élus locaux, gestionnaires des établissements d'accueil et les autres responsables associatifs et privés de structures pour qu'ils s'engagent à demander le retrait du décret et à ne pas appliquer les taux d'accueil en surnombre, la modification du ratio de personnels les plus qualifiés, la mise en place des jardins d'éveil.

Les personnels et les parents à participer nombreux au rassemblement organisé par le collectif « pas de bébés à la consigne » pour accueillir Madame Morano qui présidera la clôture des « Etats généraux de l'enfance » alors qu'elle vient de décréter la mise en boîte des jeunes enfants dans leur mode d'accueil.



8 Place Malus  
18000 BOURGES

## Information



Union Départementale  
des Syndicats du Cher  
8 Place Malus – 18000 BOURGES

## **La CGT du Cher s'engage pour les prochaines Elections des Représentants des Locataires aux Conseils d'Administration des Offices HLM du département.**

Avant la fin de l'année 2010 (en novembre-décembre) auront lieu les Elections des Représentants des Locataires aux Conseils d'Administration des organismes d'HLM suivants : OPAC Bourges Habitat, S.A. H.L.M. Jacques Cœur Habitat, S.A. H.L.M. France Loire, Office Public de l'Habitat du Cher.

L'Union Départementale CGT, avec son association INDECOSA-CGT 18, a décidé de présenter des listes de candidats au suffrage des locataires pour les élections de leurs Représentants au Conseil d'administration de leur organisme HLM.

La CGT est porteuse de revendications spécifiques propres au logement, dont chacun mesure l'importance vu la place prépondérante occupée dans le budget des ménages.

L'INDECOSA-CGT a des choses à dire, des revendications CGT à défendre et à porter dans les Conseils d'Administration des bailleurs publics, et nul ne peut le faire à sa place.

Pour cela, l'INDECOSA-CGT 18 devra présenter des listes de camarades locataires de chacun des organismes HLM, aux élections de fin d'année.

Un COMITE D'ORGANISATION, composé de membres de la CE de l'UD CGT, des UL CGT et du CA de l'INDECOSA-CGT 18, ainsi que des représentants CGT aux Conseils d'Administration d'organismes HLM, est chargé d'animer la Campagne des Elections. Il a élaboré son plan de travail et mis en œuvre les premiers objectifs, **notamment l'appel aux candidatures.**

***Cet appel s'adresse à tous les syndiqués et militants CGT locataires de l'un des 4 organismes HLM dans le Cher, désirant se porter candidats, en position d'élus ou non élus, afin de constituer des listes complètes INDECOSA-CGT 18 pour les élections, en fin d'année, des Représentants des Locataires aux Conseils d'Administration des organismes HLM.***

Dès maintenant, il est demandé de signaler à l'UD, aux Unions Locales, les camarades exprimant leur accord pour être candidat, en précisant leur choix (position d'élus ou non élus), et pour apporter leur contribution à cette bataille syndicale qui concerne toute la CGT de notre département.

Une rubrique permanente, sur le site et dans le bulletin de l'UD, traitera de cette activité durant les mois qui nous séparent de l'échéance. Des informations spécifiques seront adressées aux syndiqué-e-s CGT locataires d'organismes HLM, ainsi qu'aux candidats CGT pour ces Elections, pour lesquels un appui (formation) sera apporté pour l'exercice de leur mandat.

## APPEL à VERSEMENTS des COTISATIONS



L'inquiétude que l'UD avait montrée dans le bulletin d'Avril concernant le versement des cotisations reste d'actualité.

Nous sommes toujours en retard (date à date) et de nombreux syndicats n'ont toujours rien réglé pour 2010.

Merci de le faire d'urgence et de nous retourner un double de votre versement. Il y va de la santé financière de l'UD et des Unions Locales.

### RAPPEL SOUSCRIPTION

Nous demandons à tous les syndicats de faire le maximum pour vendre des billets de souscription de l'UD. Pour ceux qui auraient tout vendu, ils peuvent effectuer leur règlement dès maintenant, et bien sûr, en prendre d'autres (il nous en reste).

Merci.

Le Trésorier  
Eric PERROT

## REPERES

### Faits et chiffres

- ⊗ Moins de 1.500 €uros: c'est le salaire pour la moitié des salariés en France.
- ⊗ 150 milliards d'€uros: c'est le déficit du budget de l'Etat prévu pour 2010.
- ⊗ 74,8 milliards d'€uros: c'est le coût estimé des 468 niches fiscales pour l'année 2010.
- ⊗ 700 millions d'€uros: c'est le coût du bouclier fiscal, estimé par le ministre du Budget pour 2010.
- ⊗ 3 milliards d'€uros: c'est le coût annuel du cadeau fiscal avec la baisse de la TVA dans la restauration.
- ⊗ 12 milliards d'€uros: c'est ce que coûtera en 2010 la suppression de la taxe professionnelle.
- ⊗ 30 milliards d'€uros: c'est le montant annuel des exonérations de charges sociales pour les entreprises.

### SMIC

**Horaire brut : 8,86 €**

Mensuel brut (151,67 heures) : 1 343,80 €

Mensuel brut pour un horaire collectif de 39 h avec majoration de salaire de 25 %  
de la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> heure : 1 535,73 €

☞ 16 ans : 7,10 € /heure

☞ 17 ans : 7,97 € /heure

## CONGE PARENTAL

### Le droit aux congés demeure

Lorsqu'un salarié prend un congé parental sans avoir bénéficié de ses congés payés, notre droit ne reconnaît actuellement aucune possibilité de report de ces congés au-delà de leur période de prise, donc immédiatement consécutive à la période d'acquisition, sauf à ce que l'employeur ne donne son accord sur ce point. Si c'est du fait de l'employeur que le salarié n'a pu prendre ses congés, ce dernier peut prétendre à l'indemnité de congés payés correspondante. S'il ne les a pas pris de son propre fait, il ne bénéficie d'aucune indemnisation.

Cette absence d'indemnisation est généralement justifiée par le fait qu'en demandant à bénéficier d'un congé parental, le salarié se place de lui-même dans l'impossibilité de disposer de ses congés payés (Cass. Soc., 28 janv. 2004, AFPIA, n° 01-46314). Nos juges français vont sans doute devoir réviser leur position puisque la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), dans une décision récente, vient d'ériger en principe que les droits acquis ou en cours d'acquisition par le travailleur à la date du début du congé parental sont maintenus dans leur état jusqu'à la fin du congé parental et s'appliquent à l'issue de celui-ci.

Affaire à suivre.

## A SAVOIR

### Le congé pour enfant malade

Tout salarié peut bénéficier d'un congé en cas de maladie ou accident d'un enfant de moins de 16 ans dont il a la charge effective et permanente. La durée du congé est au maximum de trois jours par an. Toutefois, cette durée est portée à cinq jours si l'enfant est âgé de moins d'un an ou si le salarié a la charge de trois enfants ou plus âgés de moins de 16 ans.

En principe, le salarié n'a aucune rémunération durant ces jours d'absence (hormis des dispositions plus favorables). Il n'est pas tenu de demander l'autorisation de s'absenter à son employeur, mais il doit le prévenir de son absence et lui fournir un certificat médical justifiant l'état de santé de l'enfant.

## LICENCIEMENT ECONOMIQUE

### Mutation injustifiée

Pour que la réorganisation d'une entreprise puisse justifier un licenciement économique, il faut qu'elle soit nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise. Cette condition n'est pas remplie lorsque l'entreprise qui réorganise n'a comme visée que de rationaliser ses structures. Ainsi en a jugé la Cour de cassation dans une décision du 31 mars dernier. L'entreprise IDEX Energies décide de transférer des services administratifs d'Annecy (Haute-Savoie) à Boulogne (Hauts-de-Seine). Sept salariés refusent la mutation et se font licencier. Mais le refus de la modification d'un élément essentiel du contrat de travail, à savoir le lieu d'exécution du contrat, ne peut justifier un licenciement que si la modification en question est soutenue par des nécessités économiques.

Or, en l'espèce, le transfert d'une dizaine d'emplois sur un autre site était « sans incidence significative sur les coûts », ce qui prouve aux yeux des juges qu'une telle mesure ne répondait pas à la nécessité de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise en question. Les juges du fond ont dit les licenciements sans cause réelle et sérieuse, condamné l'entreprise à payer diverses sommes et à rembourser les indemnités de chômage.

La cour de cassation a confirmé.

Cour de cassation, chambre sociale, 31 mars 2010 – n° 09-40521, société IDEX Energies.

L'entreprise avait évoqué, au cours de réunion de Ce, son souci de professionnaliser certains métiers. Dans les lettres de licenciement, elle faisait mention de la centralisation des fonctions support, sans parler de sauvegarde de la compétitivité. Des éléments (parmi d'autres) qui ne l'ont pas aidée.

## PERIODE TRANSITOIRE

### Prolongations

La période transitoire n'est pas interrompue en cas d'élections professionnelles avortées. Ainsi en a décidé la Cour de Cassation, dans un arrêt publié du 10 février 2010 (n° 09-60244). Selon elle, « l'organisation dans l'entreprise d'élections ayant donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal de carence, impliquant qu'aucune organisation syndicale ne s'est présentée au scrutin, il en résulte que ces élections, qui ne permettent pas d'évaluer l'audience syndicale, ne mettent pas fin à la période transitoire [...], laquelle prend fin au plus tard le 22 août 2010.